

Conclusions d'Eric Buysens (DRISU)

Le secteur de l'insertion et la DRISU ont une histoire commune : en 1990 Frédérique Mawet et moi-même commençons à travailler avec Alain Leduc sur la mise en place de la première délégation à l'insertion socioprofessionnelle, à l'identification des zones, puis sur la définition de programmes pour arriver à proposer au Ministre Picqué, à l'époque, l'adoption d'un décret en 1995. C'est vrai que, tout doucement, on arrive à la fin d'une époque, qui a consisté à mettre en place tout ce dispositif, à définir les principes et je pense que tout le soutien que nous avons reçu du Ministre Eric Tomas a été tout à fait important pour vraiment arriver à avancer considérablement dans l'organisation de ce dispositif, même si, on le conçoit bien, il reste beaucoup à faire. C'est clair que, pour la DRISU, c'est aujourd'hui un jour important puisque non seulement ces travaux attestent de la qualité, de l'opérationnalité de la FeBISP qui est quand même encore un organisme tout récent. C'est aussi le 1er jour de travail de mon ancienne collègue Elisabeth Jérôme, qui a travaillé pendant 3 ans à la DRISU sur toutes ces matières d'insertion socioprofessionnelle et qui part avec armes et bagages auprès de la FeBISP. Tant mieux pour vous, tant pis pour nous! Je pense que c'est une très bonne opération pour tout le monde parce que effectivement notre mission au sein de la DRISU, en terme d'insertion socioprofessionnelle arrive tout doucement à sa fin, c'est-à-dire que les éléments de structuration des politiques d'insertion socioprofessionnelle sont aujourd'hui sur la table. La FeBISP est tout à fait en mesure, maintenant de discuter, de négocier d'arrache-pied avec les organismes, que ce soit l'ORBEM, Bruxelles-Formation ou le Fonds Social Européen. Je crois que la charte du partenariat de l'ORBEM en atteste. On annonce un texte similaire du côté de Bruxelles-Formation. C'est vrai que nous avions espéré, à la DRISU, au cours de cette législature arriver à réformer l'ensemble des programmes que l'on avait nous-mêmes proposés en 1992. On a pu travailler sur l'alternance, sur l'alphabétisation, sur la formation par le travail, sur les missions locales, mais c'est vrai que l'on n'a pas réussi à revoir l'ensemble de la structure. Je pense que tous les principes sont sur la table, c'est vrai que l'on avait imaginé un dossier unique auquel on a tout à fait renoncé.

Voici pour le bilan du travail de la DRISU. Sans présager de la nouvelle législature, on espère bien continuer.

Quels sont les acquis, les nouveaux éléments, les nouveaux enjeux pour l'avenir?

Premier élément : la Commission Consultative Emploi-Formation-Enseignement est aujourd'hui pleinement opérationnelle : elle organise même plus d'une réunion par mois, ce qui devient même assez dur pour la suivre. Je pense qu'un place doit être réservée à des représentants de la FeBISP soit sur le banc des membres effectifs, soit en qualité d'expert. Je pense que là, il y a un lieu où les acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi essayent de se concerter sur des politiques de convergences opérationnelles pour évaluer leurs pratiques réciproques. Il ne faut donc pas perdre de vue cette Commission et être très attentifs pour que, dans la prochaine législature, elle puisse continuer ses travaux.

Deuxième élément : la naissance de tous ces nouveaux plans d'actions, qui est, je trouve, une grande originalité des politiques sociales de ces dernières années. Ce sont les pouvoirs publics qui essayent de s'assigner des objectifs, dans des concertations

multiples et essayent surtout de s'évaluer par rapport à la réalisation de ces objectifs. Il y a le PAC territorial pour l'emploi, le plan national, le plan régional pour l'emploi.

Troisième élément : plus inquiétant : c'est la réforme des fonds structurels. On ne sait pas très bien comment elle va se profiler, mais je vous invite vraiment à être particulièrement attentifs à la manière dont l'Europe va redéfinir ses priorités en terme de politique d'emploi, à travers son Fonds Social Européen. Je vous rappelle qu'à Bruxelles, dans les budgets de la Troïca, l'associatif représente, je pense, 170.000.000FB sur 270.000.000FB. Ce n'est pas un fait dû au hasard, cela dépend principalement du fait que, pendant des années, Bruxelles était au frigo et que l'associatif a pu se déployer et se positionner. Je pense qu'il y aura de sains arbitrages sur le rééquilibrage au sein de cette enveloppe. En espérant évidemment que cette enveloppe soit en croissance.

Dernier élément qui marque cette période tournant : la nouvelle politique de réactivation des allocations de chômage. Il y a un fait nouveau positif : on était nombreux à faire la démonstration qu'un chômeur au travail coûtait moins cher à la collectivité qu'un chômeur inactif, voilà qu'il y a une nouvelle mesure d'activation du chômage à durée indéterminée qui aurait été votée.

Ces 4 éléments sont, évidemment, importants et je vous invite à les retenir.

Pour ma part, mon travail ne se termine pas puisque mon mandat se termine le 31 décembre. Il y a au moins 3 choses que je compte terminer du mieux que je pourrai. C'est faire un rapport au Collège de la COCOF sur la coordination de ses politiques sociales dans le cadre du fameux PRD social. On espère bien, non pas faire un rapport formel, mais plutôt une note de travail, une note de synthèse de nos réflexions, notamment sur le contrat de confiance. J'avais déjà repris très attentivement les interventions de Fred lors d'un séminaire du CBCS sur cette question de triangulation.

Nous travaillons d'arrache-pied sur l'économie sociale, secteur assez peu balisé à Bruxelles. Nous travaillons d'ailleurs dans le cadre d'un réseau européen d'économie sociale dont notre dernier numéro de « Solidarité urbaine » est consacré.

Evidemment, nous ne manquerons pas d'essayer de faire un rapport-mémoire de fin de mandat.

Dans les questions soulevées aujourd'hui. En ce qui concerne la contrainte, l'évolution vers des contrats individuels qui a été critiquée, a au moins comme mérite d'objectiver certaines législations sociales, dont celle du minimex, de manière très concrète et très parlante pour la personne en lieu et place des réglementations abstraites telles qu'elles existaient avant la loi Onkelinx. Je rappelle qu'avant qu'Onkelinx mette en oeuvre le contrat d'intégration, la DRISU avait proposé, et la Région avait adopté, la mise en place d'un programme CPAS construit sur un contrat sur base volontaire. On a dû l'abandonner puisque cela faisait double emploi avec le contrat obligatoire d'Onkelinx. Pour gérer cette contrainte, il est indispensable de mettre en place une défense collective en étant bien d'accords qu'on ne peut exercer décemment une contrainte, avoir des exigences sur des personnes, dans la mesure où il y a de réelles possibilités pour eux d'évoluer dans leur situation. Il faut pouvoir exercer un contrôle collectif, je pense que nos amis syndicalistes sont les mieux placés pour faire cela. Il faut déjà trouver le moyen fonctionnel d'exercer ce contrôle collectif.

Concernant le contrat de confiance, je crois que cela a beaucoup été dit, et je partage cette idée, qu'il faut aller vers un nouveau modèle de type solidaire, comme Jean-Louis Laville le propose, où le tiers secteur, l'associatif était vraiment identifié à un tiers secteur. C'est aujourd'hui un fait à Bruxelles, je crois, qu'il n'y a plus personne qui conteste que les politiques urbaines sont principalement réalisées à Bruxelles grâce à l'intervention du secteur associatif, qui constitue non seulement un opérateur social tout à fait original, mais qui constitue également ce que Gabriel a appelé un médiateur, que d'autres appellent un corps intermédiaire, c'est-à-dire un groupe tout à fait capable de faire le relais entre les réalités de terrain et les instances publiques, les instances démocratiques chargées de gérer les politiques sociales. Sur cette question, à mon avis, il y a 3 choses sur lesquelles il faut essayer d'avancer : c'est revendiquer, comme dans le secteur de la santé et de l'aide aux personnes, des tables-rondes intersectorielles qui, en début de législature, sur base du programme de la législature, vous savez que le Gouvernement va adopter un programme de législature et c'est sa mission première au lendemain des élections qui, sur base de ses compétences, rencontre tout de suite les secteurs professionnels et les syndicats pour discuter, négocier les modalités de mise en oeuvre de ces programmes politiques. Quels sont les moyens que cela exige ? En ce qui concerne le décret sur l'insertion socioprofessionnelle, on avait fait voter ce décret avant la fin de la précédente législature. Cela a été mis en application sur un principe très généreux qui était d'octroyer à tout stagiaire les mêmes droits et avantages que ceux des stagiaires de Bruxelles-Formation. C'est vrai que cela impliquait des choses qui n'étaient pas prévues initialement : on avait mal anticipé tous les problèmes. Il aurait été de bon ton qu'en début de législature, on rencontre la FeBISP et les partenaires sociaux du secteur pour discuter de comment réaliser cela au mieux. Dans les faits, cela c'est réalisé : cela ne s'est pas fait formellement, il n'y a pas eu de table-ronde, la FeBISP n'existait pas encore. Je pense que les syndicats étaient encore peu représentatifs dans ce secteur, néanmoins cela s'est passé. Cela s'est passé comme d'habitude au coup de gueule, mais il y a eu, et j'y ai assisté, de véritables négociations à Bruxelles-Formation entre les représentants de la FeBISP et ceux de la direction générale sur la manière de réaliser l'objectif du Collège qui était d'octroyer ce droit à tous sans tomber dans le piège dénoncé par les opérateurs.

Je pense que la FeBISP doit être en mesure de négocier, en début de législature, une place dans une série de lieux. Je pense que l'on sera nombreux à défendre que le tiers secteurs pour qu'à côté des classes moyennes, il puisse siéger dans une série de lieux paritaires. Je ne suis pas sûr, mais la discussion doit être approfondie, qu'il faille créer, dans les organes paritaires, un troisième banc qui serait celui du tiers secteur. Je pense que les organisations syndicales ne peuvent pas se scinder en représentants du secteur des travailleurs traditionnel. Il y a un banc syndical et un banc patronal et la FeBISP doit assumer le fait d'être sur un banc patronal, mais sur une part propre. Les classes moyennes ont obtenu d'avoir une représentation tout à fait autonome à travers, d'ailleurs, d'un kyrielle de fédérations. Il n'ont pas la FEB ou l'UEB pour les représenter. Je crois qu'il y a moyen de négocier car, grosso modo, vous pouvez être assimilés aux classes moyennes.

L'évaluation doit se faire dans le cadre des Commissions Consultatives et je pense qu'on doit évoluer vers des formes d'évaluations négociées, c'est-à-dire concertées tout au moins. Il reviendra toujours au mandataire public de prendre au nom de la collectivité les décisions qui s'imposent.

Dernier point : l'emploi : c'est un problème politique et social, mais pas économique. L'Europe en est une démonstration même. Toute croissance n'est jamais constante et il faut donc des outils de régulation de la croissance. Il n'y en a pas 36 : il y a les deniers publics, l'intervention publique, on pourrait augmenter la fiscalité, vous avez la monnaie, vous pouvez jouer sur les salaires, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Il reste le chômage. C'est un problème social qui est plus un problème symbolique car cela touche une série de gens, des familles et cela alimente aussi l'extrême droite. La formation n'est pas le problème du chômage, mais c'est le moyen de réunir les demandeurs d'emploi, de les sortir de l'isolement et d'essayer de construire un dispositif. Je pense que le travail fait dans le cadre du forum des stagiaires, même si cela n'avance pas comme on le souhaiterait, a été une avancée remarquable. En ce qui concerne le travail à Bruxelles, c'est une des villes les plus riches et il y a des tas de choses à faire : on a une population qui est, je pense, relativement formée comparativement à d'autres contrées du monde. Le problème est d'arriver à faire en sorte que le travail reste le vecteur essentiel de la socialisation et de la vie sociale étant donné que c'est le moyen de contribuer à la richesse collective et donc de prétendre à sa redistribution. Il reste évidemment les voies hasardeuses d'implication des entreprises bruxelloises. On en a fait le tour, mais je crois qu'il faut persister à essayer d'impliquer les entreprises bruxelloises dans cette question de l'emploi. Reste l'autre perspective : celle de l'économie sociale, des chantiers publics. C'est aujourd'hui une de nos priorités, même si cela a parfois un côté provocateur de dire au secteur : « vous n'avez pas voulu de nos jeunes, donc, on va vous prendre des miettes de marchés ». Manifestement, cela les agacent puisqu'ils réagissent de manière virulente. Je ne vous raconte pas la difficulté que l'on a eu à défendre une note assez large sur l'économie sociale devant les partenaires sociaux, il y a une semaine.

Pour conclure, l'enjeu de l'emploi est politique, donc un enjeu de rapports de force. Ce n'est pas un problème technique, ce n'est pas un problème de sous-développement, c'est un problème de choix de société et donc, il faut trouver une articulation entre le mouvement ouvrier qui est porteur, historiquement de revendications et qui aujourd'hui siège dans une série de lieux et pèse sur ces arbitrages. Il y a aussi le mouvement urbain puisque l'insertion socioprofessionnelle se trouve historiquement à la charnière des 2. Je pense que les premières associations d'insertion socioprofessionnelle étaient étroitement en filiation avec le mouvement ouvrier qu'il soit socialiste ou chrétien. Le défi était, d'ailleurs, une tentative d'organiser, dans les années 80 cette alliance. Je pense qu'il faut garder cela en mémoire. Je suis d'ailleurs surpris que cela apparaisse très peu dans les débats, pourtant il me semble que c'est un référent historique, et vous êtes également porteurs d'un mouvement urbain, porteurs d'habitants qui doivent faire face à une situation de crise urbaine. Donc, c'est trouver cette articulation fonctionnelle. On se tourne donc vers les syndicats, mais c'est aussi une invitation au mouvement ouvrier de prendre en considération la crise urbaine de l'emploi.